

FICHE D'INSCRIPTION 2018/2019



IMAGINAIRE COMPAGNIE

133 rue Roger SALENGRO
59260 HELLEMMES-LILLE
06 60 41 89 62
imaginairecompagnie@gmail.com
www.imaginairecompagnie.fr

Toutes les informations relatives aux ateliers sont précisées dans les PROJETS en ligne sur le site internet de l'association.

A REMPLIR LISIBLEMENT EN MAJUSCULES ET CARACTERES D'IMPRIMERIE

Nom

Prénom

Adresse postale

Téléphone

Adresse électronique @

Expériences théâtrales ou artistiques :

Attentes particulières :

Inscription obligatoire pour participer à une séance d'essai

Merci d'ENTOURER vos choix :

1. Je souhaite participer à une séance d'essai pour l'atelier :
2. Je m'inscris pour la saison 2018/2019 à l'atelier :

- * **DECOUVERTE DE SOI par l'écriture** (mardi de 14h/15h30)
- * **PRATIQUE THÉÂTRALE** (mardi de 18h/20h)
- * **DÉCOUVERTE DE SOI par le théâtre** (mardi de 20h/22h)
- * **DÉCOUVERTE DE SOI par le théâtre** (jeudi de 18h/20h)
- * **DÉCOUVERTE DE SOI par l'impro** (jeudi de 20h/22h)

TARIFS saison 2018/2019

- * **Découverte de soi par le théâtre**
- * **Pratique théâtrale**
- * **Découverte de soi par l'impro**
315 euros pour l'année
- * **Découverte de soi par l'écriture**
240 euros pour l'année

Séance d'essai : 10 euros.
En cas d'inscription, somme déduite du montant total

Date :

Signature :



Règlement intérieur

Ateliers de l'association
Imaginaire Compagnie
Saison 2018/2019

Association Imaginaire Compagnie
133, rue Salengro - 59260 HELLEMMES-LILLE
06 60 41 89 62
imaginairecompagnie@gmail.com
www.imaginairecompagnie.fr

INSCRIPTION

Toute personne majeure peut participer aux ateliers proposés par l'association « Imaginaire Compagnie ».

Séance d'essai

Avant de s'inscrire pour l'année à l'un des ateliers de l'association, une séance d'essai est fortement recommandée. Cette séance d'essai est payante.

Modalités d'inscription aux ateliers

Il est possible de s'inscrire pour l'année 2018/2019 jusque la fin du mois de décembre 2018, en fonction des places disponibles. Afin de finaliser et de valider définitivement l'inscription à l'un des ateliers, chaque participant s'engage à fournir les documents suivants :

- * la fiche de renseignements complétée et signée,
- * un exemplaire signé du présent règlement,
- * le paiement intégral pour la participation à l'un des ateliers de l'association.

Nombre minimum et maximum de participants

Si, après une demi-heure de séance, le nombre de participants n'atteint pas 5 personnes, le cours ne sera pas assuré. Si à la fin du premier trimestre (fin décembre 2018), le nombre de 10 inscrits n'est pas atteint dans un atelier, l'atelier ne sera pas maintenu et les sommes versées par les participants pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestre seront remboursées intégralement. Le nombre maximum de participants est de 14.

LIEU - HORAIRES - TARIFS

Lieu

Les ateliers ont lieu au « 133 » situé au 133 rue Roger Salengro à Hellemmes Lille. (« <http://le133lille.blogspot.fr> »). L'association s'engage à prévenir les participants de toutes modifications éventuelles du lieu des ateliers par mail ou par sms et en ligne sur le site de l'association.

Horaires

Les ateliers de l'association reprennent le 2 octobre 2018 aux horaires habituels et ont lieu uniquement hors vacances scolaires.

Les ateliers « **découverte de soi par le théâtre** » ont lieu :

- le mardi de 20 heures à 22 heures,
- le jeudi de 18 heures à 20 heures.

L'atelier "**pratique théâtrale**" a lieu le mardi de 18 heures à 20 heures.

L'atelier "**découverte de soi par l'impro**" a lieu le jeudi de 20 heures à 22 heures.

L'atelier "**découverte de soi par l'écriture**" a lieu le mardi de 14 heures à 15 heures 30.

Le jour et les horaires des ateliers sont susceptibles d'être modifiés : l'association s'engage à prévenir les participants de toutes modifications (par mail et via le site Internet).

En plus de ces séances hebdomadaires, deux journées communes à tous les ateliers seront proposées aux participants des ateliers. Ces journées auront chacune un thème précis (« clown » - « création du personnage »).

Parallèlement à ces séances hebdomadaires, les participants des ateliers peuvent prendre part à des stages qui seront proposés par l'association. Le planning de ces stages sera communiqué en cours de saison. Un tarif préférentiel sera accordé aux participants des ateliers.

Il est possible que des séances supplémentaires soient ajoutées en fin de saison dans la mesure des disponibilités de l'intervenante et des participants des ateliers. Ces séances supplémentaires permettent aux participants de parfaire la représentation et d'être plus à l'aise lors de la restitution publique. Ces séances supplémentaires sont comprises dans les tarifs mentionnés ci-dessous : elles ne feront pas l'objet d'un paiement supplémentaire. Ces séances supplémentaires ne sont en aucun cas obligatoires : c'est un geste généreux qui vient de l'engagement d'un groupe et de l'intervenante sur une restitution publique et un projet collectif.

Tarifs et modalités de règlement

Les tarifs pour les ateliers de la saison 2018/2019 sont les suivants :

* **découverte de soi par le théâtre / pratique théâtrale / découverte de soi par l'impro** : 315 euros pour l'année.

* **découverte de soi par l'écriture** : 240 euros pour l'année.

La **séance d'essai** d'une durée de deux heures est au tarif de 10 euros. En cas d'inscription, cette somme sera déduite du paiement global.

Le règlement pour l'inscription à l'année s'effectue en début d'année, en trois versements par chèque à l'ordre de "Imaginaire Compagnie". Les chèques sont à remettre à l'intervenante dans les 15 jours qui suivent la première séance. La participation aux ateliers hebdomadaires implique une inscription à l'année : le paiement échelonné n'est qu'une simple facilité de paiement. Les chèques seront encaissés fin octobre 2018, fin novembre 2018 et fin décembre 2018. Aucun remboursement des séances d'ateliers ne peut être consenti au participant en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou toute autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours. Il est possible également de régler ces montants soit par virement, soit en espèces.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS

Engagement des participants et de l'association

L'inscription à l'un des ateliers de l'association implique un **engagement personnel** de chacun des participants sur toute la durée de la saison 2018/2019. L'inscription souscrite engage l'association à assurer les séances d'atelier comme décrites dans les projets.

Assiduité

Une **fréquentation régulière** des séances d'atelier et un **respect des horaires** est fortement souhaitable pour l'intégration de chacun au sein du groupe et pour l'acquisition des compétences artistiques tout au long de l'année. Il en va de même pour la participation aux scènes ouvertes, aux restitutions publiques et aux répétitions générales.

Retards et absences

En cas de retard ou d'absence, il est demandé de **prévenir l'intervenante** Françoise Demory uniquement par **sms** (06 60 41 89 62) ou par **mail** à « imaginairecompagnie@gmail.com ». Si l'intervenante ne peut assurer un cours, celui-ci sera reporté à une date ultérieure. Dans ce cas, l'association préviendra les participants au plus tôt.

Respect mutuel

Le théâtre est un loisir qui demande une certaine rigueur, un respect de soi-même et des autres. Le participant s'engage à adopter un comportement qui ne nuira pas au bon déroulement des ateliers.

Tenue vestimentaire

Il est conseillé de venir avec une tenue souple et décontractée (vêtements amples) et des chaussures plates. Des vestiaires sont mis à disposition afin que les participants puissent se changer si nécessaire, avant la séance.

Droit à l'image

Les participants des ateliers cèdent leur droit à l'image à l'association qui, par ce présent règlement, est autorisée à utiliser les images des participants (photos et vidéos), pour toute promotion de l'association ou pour toute autre promotion artistique et ce, sur tout support, dans les limites autorisées par la loi et dans le respect de l'intégrité et de la vie privée.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Transmission des informations

Par souci d'économie et de protection de l'environnement, nous privilégions la transmission des informations par courrier électronique. De ce fait, nous vous demandons de consulter votre messagerie électronique régulièrement et de nous informer de la bonne réception des messages. Des informations seront également transmises via le site Internet de l'association sur la page « Ateliers » ou sur la page *Facebook* de l'association.

Le centre de ressources de théâtre en amateur

L'association est affiliée au Centre de Ressources de théâtre en amateur. Dans ce cadre, il sera proposé aux participants de prendre part à des événements programmés par cette structure : stages, réunions, rencontres entre troupes, festivals, etc... La participation à chacune des manifestations proposées par le Centre de Ressources n'est pas obligatoire mais permet de découvrir les événements locaux et régionaux du théâtre en amateur.

Fait à _____ Le _____

Nom et prénom du signataire : _____
(Signature)